

Agent de lissage



CARACTERISTIQUES

Aspect	Liquide limpide jaune
PH	6,75 +/- 0,75
Densité à 20°C	1,025 +/- 0,025
Contient, parmi d' autres composants (règlement CE N°648/2004 – 907/2006)	
Agents de surface anioniques	Entre 5% et 15
Agents de surface non ionique	Moins de 5%
Parfums ; agents conservateurs	Benzisothiazolinone, methylisothiazolinone ; limonène*
* Peut déclencher une réaction allergique	

I. DESCRIPTION

SILGLISS est un produit avec tension actif en phase aqueuse spécialement formulé pour lisser les joints.

II. DOMMAINE D'EMPLOI

SILGLISS permet de réaliser très rapidement des joints bien lisses et propres.

III. PROPRIETES

- Permet un bon lissage du joint avant la formation de peau des mastics acryliques, silicones, polyuréthane, etc.
- S'applique en toute sécurité sans risque d'attaque des mastics ou des supports. Ne les décolore pas
- Ne forme pas de film
- Diminue l'adhérence sur la spatule de lissage ou les doigts
- Laisse une surface bien lisse

IV. MISE EN ŒUVRE

- Dilution à 90% avec de l'eau (1 pour 10)
- Appliquer le SILGLISS au doigt ou à l'aide d'un pulvérisateur sur le mastic fraîchement mise en œuvre et avant la formation de sa peau.
- NE PAS UTILISER DE PINCEAU**
- Veillez à ne pas souiller les lèvres du joint.
- Lisser à l'aide d'une spatule de lissage
- Pour faciliter le glissement de la spatule, la tremper dans le SILGLISS.
- Enlever l'excès de mastic :
 - Avant polymérisation : avec un solvant sur les surfaces non poreuses
 - Après polymérisation : avec un moyen mécanique sur les surfaces poreuses

V. CONDITIONNEMENT

- Flacon de 1 litre.
- Carton de 4 flacons.

VI. STOCKAGE

36 mois à partir de la date de fabrication, dans l'emballage d'origine non ouvert à l'abri de l'humidité.

VII. SECURITE

Le produit n'est pas considéré comme dangereux au sens de la réglementation sur les matières dangereuses et des directives correspondantes de la Communauté Européenne. Nous recommandons cependant de respecter les précautions d'usage et d'hygiène pour les matières chimiques.

NE PAS INGERER.

CONSULTER UN MEDECIN EN CAS D'INGESTION

